



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DEMANDE DE CARTE DE  
CONDUCTEUR DE TAXI**

*Pour les lauréats à l'examen organisé par les CMA*

Les dossiers doivent être retournés :

- par courrier recommandé à :

Préfecture de l'Essonne – DRSR/SESR/PGPR/TAXI  
Boulevard de France CS10701 – 91010 Evry-Courcouronnes cedex

Pour toute information, vous pouvez écrire à : *pref-taxi@essonne.gouv.fr*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom d'usage ou d'épouse : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Adresse complète : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Examen CMA obtenu le : \_\_\_\_\_ Dans le département : \_\_\_\_\_

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_

Signature :

## PIECES A JOINDRE

- Bordereau de demande
  
- Formulaire de récupération de photo + signature
  
- Pièce d'identité en cours de validité
  
- Permis de conduire de catégorie B en cours de validité et dont le nombre maximal de points n'est pas affecté par le délai probatoire prévu à l'article L223-1 du code de la route
  
- Attestation de réussite à l'examen d'accès à la profession de conducteur de taxi
  
- L'original de l'avis médical (établi sur un imprimé cerfa n° 14880\*02) délivré depuis moins de six mois par un des médecins agréés par la préfecture, avec validation de la mention « taxi » cochée
  
- 2 photographies d'identité récentes
  
- Justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)
  
- 1 enveloppe timbrée (lettre simple) à vos noms et adresse
  
- La photocopie du diplôme (délivrée depuis moins de deux ans au moment du dépôt de la demande) de l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 ». Une attestation de présence n'est pas valable